



Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

Union Economique de l'Afrique Centrale

36^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres

COMMUNIQUE FINAL

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) a tenu sa 36^{ème} session ordinaire par visioconférence, le 27 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la République du Cameroun, son Président en exercice.

Le Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ont pris part aux travaux de cette session, les Ministres et les Premiers Responsables des Organes, des Institutions Spécialisées et des Agences d'exécution de l'UEAC, ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Louis Paul MOTAZE**, Ministre des Finances ;
- Monsieur **Paul TASONG**, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, chargé de la Planification.

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Félix MOLOUA**, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération;
- Madame **Sylvie BAIPO-TEMON**, Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger.

Pour la République du Congo :

- Madame **Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique, de l'Intégration Régionale, des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande.

Pour la République Gabonaise :

- Madame **Nicole Jeanine ROBOTY, Epouse MBOU**, Ministre de l'Économie et de la Relance ;
- Monsieur **Pacôme MOUBELET BOUBEYA**, Ministre des Affaires Etrangères.

Pour la République de Guinée Equatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence, chargé de l'Intégration Régionale.

Pour la République du Tchad :

- Madame **Ndolénodji Alixe D. NAIMBAYE**, Secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget.

Ont également pris part aux travaux :

- le Gouverneur de la BEAC ;
- le Président de la BDEAC ;
- le Secrétaire Général de la COBAC ;
- le Président du Parlement de la CEMAC ;
- le Président de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- le Président de la Cour des Comptes a.i ;
- le Président de la COSUMAF ;
- la Vice-Présidente de la Commission, les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- les Premiers Responsables des Institutions Spécialisées et des Agences d'Exécution de la Communauté ;
- le Secrétaire Technique du COPIL du PREF-CEMAC ;
- les Membres du Comité Inter-Etats.

La cérémonie d'ouverture s'est successivement articulée autour de l'allocution du Professeur **Daniel ONA ONDO**, Président de la Commission de la CEMAC et du discours de Monsieur **Alamine OUSMANE MEY**, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEAC.

Dans son allocution, le Président de la Commission de la CEMAC a, tout d'abord, tenu à présenter ses meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'auguste Assemblée, avant de rappeler le contexte conjoncturel d'une sous-région Afrique Centrale, marquée par des crises multiformes (sanitaire, économique, sociale et politique). Il a déploré les conséquences néfastes de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie dont la contraction des activités et des revenus aggrave considérablement la pauvreté dans la sous-région. Il prend, en exemple, le cas du secteur informel qui a été totalement paralysé, alors qu'il joue le rôle de filet de sécurité sociale dans les économies de la sous-région.

Il a aussitôt tenu à exprimer sa profonde considération à **Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat**, en saluant, avec un accent particulier de profonde gratitude, son engagement total au processus d'intégration régionale et sa détermination à lutter avec acharnement contre les effets désastreux de la crise sanitaire dans notre Communauté.

Poursuivant son allocution, le Président de la Commission a salué la résilience de nos économies et la vitalité de certaines branches d'activités dans les domaines de la production et de la transformation des biens. S'agissant du budget de la Communauté, il a rappelé la situation financière critique ayant abouti à la structuration d'un budget resserré. Aussi, a-t-il souligné la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles pour la relance des activités de la Communauté, en préconisant, notamment, des actions vigoureuses en faveur du recouvrement de la TCI et de la viabilité budgétaire de la Communauté.

Le Président de la Commission a également souligné la nécessité de finaliser la réflexion sur les sources additionnelles de financement de la Communauté afin de réduire l'impact négatif de l'insuffisance de recouvrement de la TCI et parachever le processus d'intégration.

Intervenant, à son tour, Monsieur **Alamine OUSMANE MEY** a souhaité la bienvenue aux Ministres réunis, en leur présentant ses vœux, les meilleurs, de santé et de prospérité, pour la nouvelle année. Il a, ensuite, **remercié les Ministres pour leur présence, compte tenu du contexte particulier marqué par la pandémie, qui se caractérise par l'apparition de nouveaux variants plus dangereux.**

Il s'est associé aux propos du Président de la Commission de la CEMAC, qui a salué la mémoire des personnalités disparues, Messieurs Juan Carlos OWONO ELA MANGUE, 1^{er} Président de la Cour des Comptes de la CEMAC, et Alphonse MBANGA IBATA, Directeur Général de l'Ecole d'Hôtellerie et du Tourisme de la CEMAC.

Le Président du Conseil des Ministres de l'UEAC a, toutefois, évoqué **l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2021, de l'Accord portant Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF), ratifié par les Etats de la CEMAC, et qui constitue une véritable opportunité pour la promotion du commerce intra-africain. En effet, un vaste marché d'environ un milliard et demi de consommateurs s'ouvre désormais à nos pays et constitue une occasion unique de renforcer l'intégration régionale, afin de bénéficier de toutes les retombées qu'offre le positionnement stratégique de la Région Afrique Centrale.**

Poursuivant son propos, il a précisé que nous devons *« faire de cette crise, une opportunité de développement de nos Etats et d'accélération du processus d'intégration régionale »*.

Aussi, a-t-il rappelé que du 09 au 13 novembre 2020, s'est tenue une session de la Cellule des Experts du Comité de Rationalisation des Communautés Economiques Régionales d'Afrique Centrale (COPIL/CER-AC) dédiée à l'examen et la validation des avant-projets de textes instituant une seule Communauté Economique.

Ainsi, les avant-projets de textes organiques instituant la future Communauté ont-ils été validés et transmis au Conseil des Ministres du COPIL.

Le Président du Conseil des Ministres a donc félicité l'ensemble des acteurs ayant pris part à cet exercice vital pour notre sous-région. Il a adressé ses encouragements au Coordonnateur du Secrétariat Technique du COPIL/CER-AC et à toute son équipe pour le travail accompli.

Suite à l'organisation, les 16 et 17 novembre 2020 à Paris, d'une table-ronde des bailleurs de fonds dédiée au financement des projets intégrateurs, le Président du Conseil des Ministres a salué l'adresse dont a fait montre **Monsieur le Ministre d'Etat Gilbert ONDONGO, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public de la République du Congo**, dans la conduite de cette opération, dont le succès a été largement partagé.

A cet effet, il a adressé un plaidoyer à l'endroit de ses homologues en charge des finances, en vue du reversement de la Taxe Communautaire d'Intégration, socle financier de notre Communauté, puis a enjoint la Commission de la CEMAC de finaliser au plus vite, l'étude sur les sources alternatives de financement de notre Communauté et de soumettre, sans délai, des propositions fortes afin de résorber définitivement ce problème devenu récurrent.

Après cette dernière orientation, il a déclaré ouverts les travaux de la 36^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEAC.

Au terme de la cérémonie d'ouverture, le Conseil, après avoir adopté son ordre du jour, a invité la Commission, pour les prochaines sessions, à organiser les travaux du Comité Inter-Etats suffisamment tôt pour laisser une marge nécessaire à l'appropriation des dossiers par les Ministres.

Abordant l'examen des points inscrits à son ordre du jour, le Conseil a suivi la présentation du Rapport des travaux du Comité Inter-Etats tenus, par visioconférence, les 23 et 25 janvier 2021, et en a pris acte. Il a félicité les Experts pour la pertinence des avis formulés à l'effet d'éclairer davantage les délibérations des Ministres.

Le Conseil, après avoir adopté le Procès-verbal de sa 35^{ème} session ordinaire tenue par vidéoconférence le 10 août 2020, a examiné **le point relatif à la situation financière de la Communauté**. Les Ministres ont pris connaissance du faible taux de recouvrement de la TCI, qui se traduit, à la fin 2020, par une accumulation des arriérés de près 100 milliards de Francs CFA et une dette sociale d'environ 20 milliards de Francs CFA. Ils ont relevé qu'en raison de la modestie des performances de la TCI, près de 90% des ressources recouvrées sont affectées au fonctionnement de la Communauté.

S'agissant du point relatif à la viabilité budgétaire des Institutions communautaires de l'UEAC, les Ministres ont pris connaissance de l'étude menée par le Cabinet Performances Group. Ils ont salué la qualité du travail réalisé et la pertinence des recommandations qui consacrent, parallèlement au recouvrement intégral de la TCI, l'ajustement des charges, l'amélioration de la gouvernance des

Institutions communautaires ainsi que la rationalisation du dispositif institutionnel global de l'UEAC, sans laquelle, la réduction des coûts ne suffirait pas pour garantir la viabilité budgétaire de l'UEAC. Ils ont pris acte des propositions formulées et recommandé qu'elles soient prises en compte dans le cadre des travaux en cours de rationalisation des deux Communautés Economiques Régionales d'Afrique Centrale.

Au sujet de la dette due à l'Union Européenne, le Conseil des Ministres a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation présentée, caractérisée par des notes de débit totalisant près de deux milliards huit-cents millions (2.800.000 000) de FCFA au 31 décembre 2020. Il a recommandé son apurement progressif et instruit la Commission de diligenter des audits préalables à une action récursoire.

Poursuivant ses travaux, le Conseil des Ministres a examiné et arrêté le projet de budget de la Communauté, exercice 2021, en ressources et en emplois, à la somme de **Quatre-vingt-neuf milliards deux-cent vingt-quatre millions trois-cent vingt-quatre mille neuf-cent soixante-treize (89 224 324 973) Francs CFA.**

Toutefois, une évaluation à mi-parcours du budget ainsi arrêté est prescrite à la Commission, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs d'amélioration du recouvrement et de l'efficacité de la dépense des Institutions communautaires.

Au sujet du positionnement de la Communauté sur la vaccination contre la COVID-19, le Conseil des Ministres a pris acte des conclusions de la Conférence des Ministres de la Santé des pays de la CEMAC, tenue le 22 janvier 2021, et a invité la Commission de la CEMAC à poursuivre le plaidoyer afin de mobiliser les ressources nécessaires, de concert avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), en vue d'une synergie et d'une harmonisation des actions à mener.

Au titre des normes communautaires, le Conseil des Ministres a entériné les avis formulés par le Comité Inter-Etats et adopté, sous réserve de la prise en compte des observations et amendements formulés, les textes ci-après :

- les Actes additionnels de la Cour de Justice Communautaire ;
- l'Acte Additionnel portant dispositif de sanctions des infractions aux règles de la Surveillance Multilatérale ;
- l'Acte Additionnel portant programme statistique sous-régional 2021-2030 ;
- la Décision arrêtant le projet de budget de la CEMAC, exercice 2021 ;
- la Décision entérinant les allocations du Fonds de Développement Communautaire (Fodec) ;
- la Décision sur les Grandes Orientations de Politiques Economiques (GOPE) des Etats membres de la CEMAC pour l'exercice 2021 ;
- la Décision portant création du Comité Régional d'Industrialisation Durable de la Filière Bois dans le Bassin du Congo (CRIB) ;
- la Décision portant interdiction d'exporter le Bois sous forme de grumes par tous les pays du Bassin du Congo ;
- la Décision portant création des Zones Economiques Spéciales pour installer les industries de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} transformation du Bois ;
- le règlement portant attributions, organisation et fonctionnement du CRIB ;
- le règlement portant développement des Plantations forestières ;

- le règlement portant création du mécanisme d'alerte précoce des déséquilibres macroéconomiques en zone CEMAC ;
- le Règlement fixant Indice Harmonisé des Prix à la Consommation en zone CEMAC (IHPC-CEMAC) ;
- les Règlements se rapportant au CCPAC ;
- le Règlement portant modalités spécifiques de surveillance par la Commission de l'application de la législation douanière et fiscale communautaire ;
- le Règlement portant création du sous-comité technique douanier de la CEMAC auprès du Comité régional de Facilitation des Echanges d'Afrique Centrale
- le Règlement portant amendement du règlement de Base de l'ASSA-AC ;
- le Règlement fixant les modalités de prestation de serment des agents comptables de la Communauté ;
- le Rapport définitif de Surveillance Multilatérale 2019 et perspectives pour 2020 et 2021.

S'agissant du projet de règlement portant procédure douanière relative à l'application de la réglementation des changes en matière de commerce extérieur dans la CEMAC, le Conseil a instruit la Commission de renvoyer son examen par les instances compétentes de l'UMAC.

Au titre des mesures individuelles, le Conseil a pris acte du dossier de candidature de Monsieur **Marie-Magloire DAMBENZE**, présenté par la République du Congo, au poste de Directeur Général de l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme de la CEMAC et l'a soumis à la Conférence des Chefs d'Etat, pour compétence.

Concernant les nominations de l'Agent Comptable de l'IEF-PR et du Contrôleur Financier du Comité des Pesticides d'Afrique Centrale, une consultation à domicile des Ministres sera diligentée par la Commission à l'issue de la sélection des candidatures.

Passant aux notes d'information, le Conseil a pris connaissance de l'évolution des dossiers relatifs à :

- l'accélération du processus de rationalisation des Communautés Economiques Régionales d'Afrique centrale (CER) ;
- l'opérationnalisation de la rationalisation des Institutions spécialisées de formation de la CEMAC ;
- la mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine ;
- l'approfondissement de la réflexion sur les sources additionnelles de financement de la Communauté ;
- la tenue de la première session du Conseil Communautaire de la Concurrence ;
- la mise en place de la Brigade mixte inter-Etats de la CEMAC.

En divers, le Conseil des Ministres a rappelé la vacance à la tête de la Cour des Comptes de la CEMAC, suite au décès, le 26 mars 2020, de son Premier Président. Après avis de la Cour de Justice Communautaire, puis consultation des Autorités

Gabonaises, et en application des très hautes instructions du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC, le Conseil des Ministres a décidé que le poste de Premier Président de la Cour des Comptes de la CEMAC revient à la République de Guinée Equatoriale, pour la durée du mandat restant à couvrir.

Clôture de la série d'échanges sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, le Président du Conseil s'est réjoui de la qualité et la densité des contributions, qui illustrent la volonté commune de voir la CEMAC parachever son processus d'intégration. Il a, par la suite, rappelé à l'attention des premiers Responsables des Organes, Institutions, Institutions Spécialisées et Agences d'exécution, la plus grande rigueur dans la gestion des ressources mises à leur disposition.

Il a réitéré l'engagement du Cameroun à accélérer le processus de rationalisation des deux CERs d'Afrique Centrale, enrichi par les contributions pertinentes des Etats membres et du Cabinet Performances Group.

Au terme des travaux du Conseil, les Ministres ont adressé leurs chaleureuses félicitations à **S.E.M. Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC et Président Dédié à la Rationalisation des CERs d'Afrique Centrale, pour son engagement permanent au service de l'intégration de l'Afrique Centrale et son leadership exemplaire dans la conduite des affaires de la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil des Ministres a remercié ses collègues pour leur contribution inestimable et clôturé les travaux de la session, en émettant le vœu de voir les mesures prises se traduire en réalité concrète.

Fait à Yaoundé, le 27 janvier 2021

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES DE L'UEAC,**


ALAMINE OUSMANE MEY